

VIVRE A LABEAUME

Association pour le développement harmonieux de Labeaume et la protection de son site (Association loi de 1901)

Association agréée dans le domaine de la protection de la nature, de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie
par les arrêtés préfectoraux n° 95-827 du 21.08.1995

Association locale d'usagers agréée au titre de la loi SRU par arrêté préfectoral n° 2002-184-7 du 30.07.2002

COMPTE-RENDU DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2007

A 18 heures, dans la salle communale "Le Récatadou", la séance est ouverte.

Un quorum de 46 adhérents présents et de 22 adhérents représentés sur 97 adhérents ayant été constaté, l'assemblée peut délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Première partie : Assemblée générale extraordinaire :

1. Modification des statuts
2. Adoption d'un règlement intérieur

Deuxième partie : Assemblée générale ordinaire

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de 2006
2. Rapport d'activités du président : quitus au président et au conseil d'administration.
 - Sortie du site Internet
 - Evolution du PLU
 - Travaux sur la rivière et l'assainissement
 - Autres activités
3. Rapport financier du trésorier : quitus au trésorier
4. Orientations des activités pour 2007/2008
5. Budget 2007/2008 : présentation et vote
6. Renouvellement du mandat de trois membres du Conseil d'Administration
7. Débat ouvert sur les prochaines échéances électorales
8. Point d'information sur la problématique de l'eau, de la rivière et de l'assainissement
9. Questions diverses

Josette JANDARD est désignée comme Présidente de séance. Jean BALLANDIER et André GREGOIRE sont désignés comme assesseurs.

Claude GUARY accueille et remercie de leur présence les représentants de la Municipalité (Gérard MARRON et Jean Claude FIALON, M. le Maire s'étant excusé), ainsi que les présidents ou animateurs d'autres associations locales, dont il se plaît à souligner la complémentarité grandissante, et les quelques non adhérents, mais fidèlement présents à toutes nos assemblées générales, et qui finiront bien par nous rejoindre...

La séance a été animée et renseignée par le biais d'une présentation de diapositives dont l'original sera mis en ligne avec une copie du présent compte rendu sur notre site Internet.

Assemblée Générale extraordinaire

Point 1 : Modification des statuts

Le président propose quelques modifications mineures mais nécessaires, destinées à corriger quelques erreurs de frappe ou d'interprétation dans les statuts de 1989. Les mentions en italiques sont ajoutées ou supprimées à l'article correspondant.

- Article 4 : Modification de l'adresse du siège social jusqu'ici « en mairie de Labeaume », mais qui n'y a jamais été réellement, et qui serait donc transféré « *au domicile du président* ». Le siège administratif reste au domicile du trésorier, Jacques Allard, qui a bien voulu accepter cette contrainte.

- Article 5 : Compléments à ajouter au titre de l'association en fonction des agréments obtenus depuis sa fondation. Ajout de « ...et de son patrimoine , à la défense des intérêts de ses habitants et de ses usagers ».
- Article 9 : Dans l'article concernant la perte de la qualité de membre , suppression de la mention « ... et sous réserve d'avoir l'approbation »...car on n' a jamais su de qui dépendait cette approbation!!
- Article 10 : Précision : L'organe « dirigeant » de l'association est le Conseil d'administration.
- Articles 12 et 14: Seuls les membres actifs et fondateurs « à jour de leur cotisation » ont voix délibérative et peuvent participer au vote
- Article 16 : Précision sur le fait que la définition des fonctions du bureau figure « dans le règlement intérieur »
- Article 17 : Réunion statutaire du Conseil d'administration au moins « trois » fois par an, au lieu d'une.

Ces modifications n'ayant pas fait l'objet de débats, et le vote à bulletins secrets n'ayant pas été réclamé, la proposition de modification est adoptée dans son ensemble à l'unanimité.

Les nouveaux statuts sont joints au présent compte-rendu, seront adressés à la sous-préfecture de Largentière et seront mis en ligne sur le site Internet.

Point 2 : Adoption d'un règlement intérieur

Le président rappelle que le principe de la mise en place d'un Règlement intérieur était prévu dès les statuts d'origine , mais qu'il n'a jamais été mis en œuvre

Ce règlement intérieur précise les statuts et permet de faire évoluer les règles de gestion quotidienne de l'association de même qu' apporter des précisions y compris sur le contenu des activités de l'Association.

Un modèle de base a été fourni par le site « loi de 1901.org » et reste très proche de ce qui est généralement pratiqué par les Associations loi de 1901. Il a été distribué aux participants à l'entrée de la séance.

Le président résume le texte proposé et en souligne les points les plus importants :

- article 1 - qualification des différents membres :fondateurs, actifs , associés
- article 2 - cotisation annuelle
- article 3 - admission de nouveaux membres - parrainage
- article 4 - obligations d'éthique
- article 5 - radiation
- article 8 - définition précise des tâches des membres du bureau
- articles 9 et 10 -conditions de quorum et de majorité lors des A.G
- article 11- possibilité de modifier le règlement intérieur à l'initiative du 1/5 des membres.

A l'issue de cette présentation, un débat s'engage sur quelques points particuliers qui font alors l'objet de modifications et de votes spécifiques . Il s'agit notamment :

- De l'éventuelle disparition de la catégorie des membres fondateurs, qui refléterait selon certains adhérents un peu d'immobilisme ou de passéisme. Cette proposition n'est pas adoptée et la catégorie est maintenue.
- De la date de paiement de la cotisation annuelle proposée initialement en janvier , et qui après discussion est arrêtée au début juillet, pour permettre aux membres le souhaitant, de participer et de voter à l'assemblée générale d'été.
- Du parrainage envisagé par une ou deux personnes pour toute nouvelle adhésion, qui est interprété comme une position de fermeture, et qui n'est pas retenu.

La version du règlement intérieur corrigée et adoptée est annexée au présent compte rendu de façon à être distribuée à tous les membres, de même que la version corrigée des statuts. Elle sera également mise en ligne sur le site Internet et adressée pour régularisation administrative à la Sous Préfecture de Largentière, par la Secrétaire.

Assemblée Générale ordinaire

Point 1 : Approbation du compte rendu de la précédente assemblée générale

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 9 août 2006, adressé aux adhérents en octobre 2006 et mis à la disposition des présents, ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Point 2 : Rapport d'activités 2006/2007

Claude Guary présente le déroulement des activités et l'évolution des tâches de l'association durant l'année 2006/2007.

L'association a constaté une stabilisation du nombre moyen de nos adhérents après la pointe de l'année 2005/2006 (97 adhérents contre 103), peut être dû au fait que la vie de l'association, comme celle de nombreuses associations du même type repose sur la mobilisation du bureau et d'un très petit nombre d'adhérents. Nous avons donc besoin de recrutements et de mobilisations nouvelles.

Le conseil d'administration s'est cependant réuni cinq fois à Labeaume, plus souvent que les années précédentes (septembre, novembre, Noël, Pâques, Juillet) et a pu assurer une certaine continuité d'activités.

Le programme d'activités voté l'an passé n'a pu cependant être entièrement réalisé (notamment en ce qui concerne l'exposition d'architecture que nous avons envisagée).

Par contre, l'année a été marquée par de nouvelles et nombreuses activités (la sortie du site Internet, un travail de fond sur la rivière et par le suivi de l'évolution difficile du PLU).

➤ **La sortie du site Internet : www.vivre-a-labeaume.org.**

Nous avons pris cet engagement en 2005, en même temps que la production d'une carte utilisable et à jour de la Commune, et nous sommes particulièrement heureux d'avoir pu aboutir : nous adressons nos remerciements tout particuliers à Suzanne Allard, qui s'est beaucoup mobilisée sur le sujet durant tout l'hiver dernier.

Il s'agit là d'un outil essentiel pour la promotion de l'association, pour faciliter la communication entre ses membres, et le développement du débat et des activités ...

Suzanne Allard commente rapidement le plan du site, explique notamment le mode d'emploi du forum et rappelle les règles de bonne conduite qu'il est nécessaire de respecter (agrément préalable, courtoisie etc....).

Le conseil d'administration compte beaucoup sur l'implication des adhérents pour adresser des articles, développer l'échange d'idées, créer de nouveaux liens etc....

Il devra mobiliser des ressources informatiques chez les adhérents...Il leur est demandé de communiquer leurs adresses mails et leurs configurations...

➤ **Le plan local d'Urbanisme (suite et malheureusement pas encore fin)**

Le président rappelle l'importance de ce document pour l'avenir de la Commune, et sur lequel nous essayons de nous mobiliser depuis plusieurs années.

Il souligne que le développement urbain de la commune est géré depuis 1989 par un POS et par des pratiques qui accentuent la dispersion, le développement le long des routes, et qui contrôlent très peu la qualité (architecture, assainissement..) On le voit notamment à l'évolution des bords du CD 245 ou de la route de Laurenson /le Petit Bois dans les cinq dernières années.

La pression foncière s'est accentuée, ainsi que la spéculation ; le coût des équipements ne cesse de croître alors que la commune n'a aucun moyen: on a atteint un point de non retour ...

Le conseil municipal a délibéré en fin juin 2006 sur un « nouveau » PLU , après plusieurs années de discussion en vue de « l'arrêter » (c'est-à-dire de le considérer comme bouclé et le mettre à l'enquête publique). Nous avons en ce qui nous concerne formulé de nombreuses réserves dans notre réponse officielle du 26 octobre (cf. document sur le site). C'est pourquoi nous n'avons guère été étonnés du blocage tardif de la démarche par l'administration : position négative sur prise en compte de la protection de la nature et de l'environnement (DIREN), dispersion et coupures vertes (DDE), assainissement (DDASS)... alors même que la mise à l'enquête publique était prévue en décembre 2006...

La commune a donc repris les négociations avec l'administration durant le premier semestre 2007 et de nouvelles modifications ont été présentées par le bureau d'études début août, lors d'une réunion à laquelle nous participions.

Nous avons pu constater un infléchissement raisonnable du document et du discours des différentes parties, et plusieurs évolutions notables : diminution (légère) des surfaces urbanisables, création d'une grande zone agricole, réapparition d'une coupure verte (limitée) le long du CD, encadrement de plusieurs secteurs en zone AU d'urbanisation future, mise au point prochaine possible (à vérifier) d'un schéma d'assainissement, simplification du règlement...

Les représentants de la municipalité ont annoncé leur volonté de boucler le PLU avant les élections: calendrier très difficile mais enjeu essentiel (gros risque de poursuite du mitage et croissance non maîtrisée dans les zones NB)

La position de l'association, que nous avons exprimée dans notre dernier bulletin est de rechercher un consensus sur les grands principes pour pouvoir aboutir rapidement, tout en restant très mobilisée sur le règlement, la présentation détaillée, la circulation, le stationnement, les réservations pour équipements, l'extension de la zone non constructible le long du CD etc....

Nous avons souligné la nécessité absolue de mettre un frein à la dégradation dès aujourd'hui par recours au sursis à statuer sur les C.U et P.C en instance, pour éviter le pire...

N.B (hors compte-rendu). Malheureusement, un examen très récent en mairie des derniers permis ou certificats d'urbanisme accordés nous démontre la nécessité de rester très prudents. En effet, plusieurs autorisations très récentes apparaissent en totale contradiction avec ce qui a été dit lors de cette réunion du 4 août, et avec ce qui est proposé dans le nouveau document d'urbanisme : permis groupé de quatre maisons d'une indigence absolue en plein milieu de la « coupure verte », 3 maisons individuelles groupées sans plan d'équipement commun sur un secteur de la Jarjatte destiné à une zone AU d'aménagement « organisé », certificats d'urbanisme groupés dans des zones NB ou N. Nous allons reprendre rapidement contact avec la municipalité de façon à comprendre ce double langage, et le cas échéant, mener les actions nécessaires.

➤ La rivière et l'assainissement

Il est souligné que l'évolution de la rivière, qualitativement et quantitativement, est une préoccupation très forte de nos adhérents, maintes fois rappelée lors des dernières A.G.

Par contre nous avons toujours éprouvé des difficultés à y voir clair, compte tenu de la complexité du problème (concurrences d'usages, dépendance amont aval, cadre institutionnel très lourd et morcelé) et du manque d'études et de données.

C'est pourquoi nous avons pris en 2006 la décision de soutenir techniquement et financièrement un mémoire de maîtrise permettant de mieux connaître la problématique de notre rivière.

Un travail est maintenant en cours sur le thème: « Transfert des contraintes et solidarités amont aval sur une rivière cévenole : la Baume à Labeaume ». Cette petite étude est réalisée dans le cadre de l'Université de Lyon II par Alexandra Fusier, étudiante de Montélimar en maîtrise sous la direction de notre Vice Président Yann CALLOT. Ces derniers précisent rapidement les démarches en cours, qui permettront de constituer une première bibliographie, d'analyser les études récentes, de solliciter les avis des différents maires du bassin versant, et de développer les contacts avec le Syndicat Beaume Drobie, le SEBA, le SAGE, et les techniciens qui travaillent sur le sujet.

D'ores et déjà, nous accueillons Fabien Fraces, technicien de rivière, chargé de mission au syndicat Beaume Drobie, présent pour nous informer sur le rôle de son organisme et répondre à quelques questions de la salle sur les contraintes d'assainissement, et les tâches respectives des différents intervenants.

➤ Autres activités

Nous avons bien sûr cherché à renforcer nos relations avec la municipalité : assistance aux conseils municipaux, et commissions extra municipales (trop rares...), et développé nos contacts avec l'administration (DDE), notamment sur le PLU. Cela n'est pas toujours très facile...

Nous avons également renforcé des relations (plutôt bonnes et constructives...) à la fois à titre personnel et en tant qu'association, avec les autres associations de la commune (Dolmens et patrimoine, Labeaume en Musiques, Inter association...)

Nous avons à nouveau cette année rédigé, édité, distribué trois bulletins (nous essaierons d'en faire quatre l'an prochain): nous tentons de prendre en considération nombre de remarques parfois contradictoires, mais qui prouvent l'intérêt de cette information pour les adhérents et les non adhérents...contenu, importance, grosseur des caractères, diversité des sujets traités...Le développement de la communication Internet devrait nous y aider. Nous continuons à attendre de votre part toute contribution ou articles que vous souhaiteriez soumettre. Nous restons ouverts à tout sujet : deux contraintes simples, écrire lisiblement et rester corrects...

Nous avons mis à jour la carte informatisée de la Commune, qui sera éditée et distribuée en fonction de la demande. D'ores et déjà, la souscription est ouverte au prix de 10 euros par exemplaire couleur tirage A2 sur papier fort. Les adhérents qui ont acheté l'an passé une première édition qui s'est révélée rapidement obsolète bénéficieront d'un tarif à 50 %.

A l'issue de cette présentation, le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité, et quitus est donné au Président et au Conseil d'Administration pour leur activité.

Point 3 : Rapport financier

Jacques Allard, trésorier, présente alors le rapport financier qui fait apparaître pour l'exercice 2006/2007 un compte d'exploitation de 3374,93 euros avec des recettes en léger excédent sur les dépenses (99,21 euros) .La trésorerie a connu une augmentation des fonds propres de 658,12 euros. Le stock de produits dérivés constitué l'an passé a été commercialisé en partie, le reliquat s'élève à 546 euros. La situation de trésorerie est saine puisque le compte en banque présente un solde positif de 1991,64 euros. Le tableau compte de résultats et les mouvements détaillés figurent en annexe 1 au présent compte rendu. Dans son commentaire, le trésorier insiste particulièrement sur le caractère raisonnable de dépenses de fonctionnement quotidien, et sur le coût des bulletins en fonction des hypothèses d'impression ou de

distribution. Il estime que le site Internet devrait nous faire faire des économies. Il remarque par ailleurs que la vente de produits dérivés a atteint dans nos recettes une proportion qu'il conviendrait de ne pas dépasser.

Le compte d'exploitation ne suscitant pas de questions particulières, il est mis au vote et adopté à l'unanimité. Quitus est donné au trésorier pour sa gestion 2006/2007.

Points 4 et 5 : Orientations et budget 2007/2008

Claude Guary et Jacques Allard présentent les orientations d'activités et le projet de budget prévisionnel proposés pour l'exercice 2007/2008.

Il est proposé de renforcer et développer le nombre de nos adhérents, dans le respect des objectifs de l'association, qui ont été évoqués lors du débat sur les statuts. Encore une fois, il convient que nous soyons beaucoup plus réactifs et présents positivement sur le terrain. Notamment, nous devons agir pour obtenir une reconnaissance et un financement de la part du Conseil général.

En 2007/2008, outre nos activités de défense et d'information au coup par coup en fonction du quotidien, nous poursuivrons notre action de fond en vue d'un PLU équitable et durable, avec les objectifs de calendrier mais aussi de qualité indiqués plus haut.

Nous poursuivrons également notre travail sur la rivière et chercherons à multiplier les contacts avec les institutions et « l'amont ». Yann Callot précise notamment qu'il travaille sur la mise en place d'une conférence exposition sur ce sujet à préciser au quatrième trimestre, avec la participation d'étudiants et de professeurs de l'université de Lyon II. Nous essaierons également d'approfondir les différentes questions abordées dans son mémoire par Alexandra Fusier.

Nous développerons et ferons reconnaître notre site Internet, et nous formerons nos adhérents afin de développer les échanges, notamment avec l'aide de Suzanne Allard..

Nous engagerons la production d'un CD de présentation de la commune de Labeaume – correspondant numérique à la plaquette préparée il y a quelques années par Georges Beaulieu, qui a proposé de s'associer à ce travail, sur la base du document PowerPoint déjà préparé par Nicole Laudat et qu'elle a accepté de poursuivre.

Nous produirons une exposition sur l'architecture locale (exemple de Dolmens et Patrimoine...ou des journées Michel Carlat), déjà envisagée l'an passé, mais repoussée, et nous comptons beaucoup pour cela sur Paul Chemetov et Marie Hélène Balazuc.

Nous publierons quatre bulletins auxquels nous souhaitons que s'associent le plus grand nombre de rédacteurs, et bien sûr nous participerons au débat sur les municipales en promouvant nos idées dans les différents programmes (Cf.point suivant).

Ce programme se traduit par un projet de budget 2007/2008 relativement ambitieux, (en augmentation d'environ 30% par rapport à cette année) d'un montant de 4310 €. avec une prévision de dépenses à 67 % pour les activités (bulletins, expositions, site Internet, diffusion de la carte) et à 33 % pour le fonctionnement. Les recettes prennent en compte la demande de subvention de 1000 euros qui sera adressée au Conseil général, compte tenu du développement de nos activités. Elles tablent sur un nombre de cotisants un peu plus important (105 à 110), et sur la vente d'une part importante de notre stock de produits dérivés

Le programme d'orientations et le budget prévisionnel sont adoptés à l'unanimité. Le budget prévisionnel est joint en annexe 2.

Point 6 : Elections au Conseil d'administration.

Deux administrateurs élus en 2004 sont renouvelables : Tatiana Sévenier et Georges Champetier. Tatiana ne souhaite pas se représenter compte tenu de sa charge de travail très lourde.

Georges accepte de se représenter.

D'autres adhérents ont également accepté d'être candidats : Nicole Laudat et Jean Claude Quiqueré.

Il y a encore trois places disponibles et beaucoup de besoin de bonnes volontés ...Après un appel infructueux à des manifestations de candidatures, les trois candidats sont invités à se présenter rapidement et à expliquer leur candidature. Après un vote à bulletin secret, Nicole Laudat, Georges Champetier et Jean Claude Quiqueré sont tous trois élus à la quasi unanimité. Nous les remercions de leur effort.

Point 7 : Ouverture du débat sur les prochaines échéances électorales

Claude Guary rappelle que les élections municipales doivent intervenir en Mars 2008 :

Elles seront marquées probablement par de nouvelles données :

- le départ probable du maire actuel compte tenu de son âge, et de sa santé, d'une part,

- la désignation d'un conseil municipal de quinze membres, en fonction des résultats du recensement programmé à l'automne et qui devrait constater une population de plus de 500 habitants.

Il introduit le débat à partir de quelques questions de principe :

Quelles priorités notre association souhaite-t-elle pour ce mandat ?

- Développement durable et équitable, maîtrise de la croissance et de la fréquentation, qualité de vie, efficacité, concertation, égalité de tous devant la loi et la réglementation, transparence des décisions, etc ...

Quelques questions parmi d'autres qui devraient faire réagir notre association ?

- Faut-il que nous restions seulement des témoins actifs et vigilants, ...et au-delà ?
- Comment faire participer des jeunes et créer un appel d'air ?
- Comment éviter les clans et les coteries ?
- Est-il possible d'utiliser le scrutin de liste pour soutenir quelques individus compétents ?
- Faut-il rechercher des accords avec tel ou tel candidat aujourd'hui encore non déclaré ?
- Est-il possible de créer l'union et la complémentarité : hommes/ femmes, jeunes/ anciens, résidents permanents/ résidents secondaires, etc....

Sous quelles formes participer aux débats ?

Le débat s'engage et donne lieu à de nombreuses interventions résumées ci-dessous :

Georges Beaulieu pense que nous devrions rechercher des accords sur les programmes ou sur les projets, mais que nous ne devons pas prendre parti pour un homme ou un candidat potentiel, ce qui serait dangereux pour l'association.

Roger Mannevaud insiste sur la qualité de vie comme premier critère de nos choix, et notamment sur l'importance des problèmes de circulation, qu'il faut absolument maîtriser, éventuellement en fermant le village l'été.

Jean Claude Quiqueré estime que la bonne gouvernance s'organise à la fois de l'intérieur et de l'extérieur du conseil municipal. L'association doit être forte et revendicative, mais elle pourrait avoir des représentants élus à titre personnel au sein du conseil municipal.

André Grégoire est d'accord pour que des membres de l'association rentrent au conseil municipal, mais dans un souci d'efficacité et pour y faire être positif....

Alain Chalvet, qui déclare ne pas avoir encore pris de décision sur sa participation ou sa création d'une liste, préconise le panachage et la recherche d'une large union

Matthieu Guary propose de noter les programmes et les projets municipaux, de mettre en place des expertises au sein de l'association et de favoriser la transparence.

Lucienne Beaulieu suggère que nous obtenions des candidats des projets détaillés et que nous fassions la liste de nos souhaits concernant les objectifs et les projets que nous souhaiterions voir mis en place.

Paul Chemetov propose l'élaboration par l'association d'un programme consensuel qui pourrait rassembler le maximum de Labeaumoises.

Georges Beaulieu pense qu'il faut attacher une grande importance au suivi des formes et des promesses

Jean Noël Laudat souhaite que nous insistions sur la concertation et les formes d'association aux décisions

Lucienne Beaulieu, rappelle que les commissions municipales prévues par l'actuelle municipalité n'ont jamais fonctionné et que cela a été une grosse déception pour les associations.

Jean Claude Quiqueré estime qu'une meilleure représentation de la diversité des résidents et habitants de Labeaume serait très profitable au développement harmonieux de notre vie commune. Ceci influencerait la gestion communale qui en serait plus adaptée et certainement dans le bon sens.

Alain Chalvet pense que les voix des adhérents n'appartiennent pas à l'association et que la personnalisation jouera un très grand rôle en fonction des têtes de liste.

Claude Guary remercie les différents intervenants et espère que le débat pourra se poursuivre durant toute la période préélectorale et conduire l'association à prendre les meilleures positions possibles. Le site Internet et le forum doivent être utilisés dans ce sens. Il rappelle que l'intérêt de l'engagement de ce débat à la date actuelle est de déterminer et connaître la position des adhérents alors que notre prochaine assemblée générale interviendra après les élections. L'utilité du site Internet pour la poursuite du débat jusqu'aux échéances de mars est évidente.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale étant épuisé, Josette Jandard lève la séance à 20 heures 30 et convie l'ensemble des participants à un apéritif suivi du délicieux repas préparé par nos amis G.Jandard, J.Allard, A.Grégoire et D. Trenchat – et de quelques autres ...- auquel ont fait honneur 54 convives.

Nous avons eu le plaisir d'enregistrer, à la clôture de cette réunion, 97 adhésions nouvelles ou renouvelées.

Les membres n'ayant pas participé à l'AG ou n'ayant pas encore repris leur carte seront relancés par courrier lors de la diffusion du compte rendu de l'AG. L'objectif de 110 adhérents devrait pouvoir être atteint avant la fin de l'année.